

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-702/SG/ESJ portant organisation de l'examen d'entrée dans les classes préparatoires industrielles du CET de Djibouti

n° 75-702/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

22 avril 1975

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro

10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Les épreuves de l'examen d'entrée dans les classes préparatoires industrielles du C.E.T. de Djibouti se dérouleront le 23 mai 1975 pour les écoles de Diibouti et le lundi 26 mai pour les centre des l'intérieur. Djibouti : Il sera ouvert un centre d'examen dans chaque école publique ou privée de Djibouti ayant dés candidats. Les candidats libres de Djibouti composeront à l'école de la Plaine. Pour l'intérieur : Composeront : À l'école d'Obock : les élèves des écoles et les candidats libres du cercle d'Obock : À l'école de Dikhil : les élèves des écoles et les candidats libres du cercle de Dikhil : A l'école d'Ali-Sabieh : les élèves des écoles et les candidats librs 'du cercle d'Ali-Sabieh ; À l'école de Tadjourah : les élèves des écoles et les candidats libres du cercle de Tadjourah : À l'école d'Arta : les élèves de l'école d'Arta et les candidats libres d'Arta. Art. 2. — Pour tous les centres, les épreuves commenceront à 7 heures. Les directeurs de chacune des écoles choisies comme centre Sont responsables de l'organisation matérielle de l'examen dans leur école. Art. 5. — Les dates de l'examen sont fixées comme suit : Pour les centres de Djibouti: vendredi 23 mai 1975 ; Pour les centres de l'intérieur : lundi 26 mai 1975 Art. 4. — Le jury est constitué ainsi qu'il suit : Président : M. Lunel, Directeur de l'Enseignement. Vice-Président : M. Vayssières, Directeur du CET, Responsable : M. Pechberty, Directeur du C.I.O. Les membres des commissions chargées de la surveillance. de la correction des épreuves et du secrétariat sont désignés par le Directeur de l'Enseignement et placé sous sa présidence.